

ASSEMBLÉE NATIONALE5 janvier 2024

**RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
MUNICIPAL - (N° 1964)**

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL55

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'une nouvelle commission chargée d'étudier les questions relatives aux finances de la commune dès que cette dernière dépasse les 1000 habitants paraît hors-sol.

En effet, calquer le fonctionnement du parlement sur des instances municipales ne va pas renforcer mais complexifier la gouvernance des conseils municipaux. Cela ne répond donc pas à l'objectif fixé par cette proposition.

Cet amendement propose de supprimer cette mesure.